



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 19 février 2019

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 19 février 2019.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- -

b) Décisions susceptibles de référendum

- **adopté les modifications du statut du personnel introduisant un congé paternité et parental d'adoption de 20 jours, augmenté en cas de naissance multiple ainsi que des mesures en faveur des proches aidants ;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 31'700'000.-- TTC (trente un millions sept cent mille), relatif à l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat et des structures d'accueil pour écoliers tel que présenté dans le préavis 2/2019 ;**
- **approuvé l'ajustement des indemnités des membres du Conseil communal et de sa secrétaire pour la législature 2016-2021, ceci dès 2019.**

c) Autres décisions

- **assermenté quatre nouveaux Conseillers communaux, Mme Anne-Catherine Doyer et MM. Richard Golay, François Puricelli et Jorge Gombau ;**
- **élus Mme Anaëlle Urio et M. François Puricelli en qualité de membre et membre suppléant à la Commission des finances (COFIN) ;**
- **entendu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Enzo Santacroce relative à la création d'un collectif dans le cadre du référendum sur le plan de quartier « Le Cloalet ».**

En outre, le Conseil communal a :

- **renvoyé à une commission la motion transformée en postulat de M. le Conseiller Alexander Omuku demandant l'octroi du droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens palinzards dès l'âge de 16 ans ;**
- **entendu le premier rapport intermédiaire de M. le Conseiller communal Patrick Assal relatif au groupe de réflexion de la Croix-Blanche;**
- **reçu le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz « Pour l'installation d'une patinoire provisoire en hiver » ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger demandant à la Commune de ne plus distribuer les sacs poubelles lors de locations de refuges ;**
- **reçu la motion déposée par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst qui demande à la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable ;**

- reçu le postulat déposé par M. le Conseiller communal Serge Dudan et consorts « Pour une politique du logement à Epalinges » ;
- reçu la motion déposée par M. le Conseiller communal Erich Dürst qui demande à la Municipalité de ne plus soutenir financièrement les voyages d'étude en avion. Le montant ainsi économisé sert à augmenter la contribution versée pour les voyages en train ;
- entendu la demande de M. le Conseiller communal Erich Dürst au groupe de réflexion Croix-Blanche d'inviter les parents à limiter les déposes en voiture aux abords des écoles ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel « Pour une mise en place de tables d'orientation sur des sites du territoire communal »
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel « Pour la création de nouveaux points d'accès public à l'eau potable »
- entendu les vœux de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel pour le groupe des Verts demandant que des toits végétalisés, des matériaux sains et écologiques dans les nouveaux bâtiments ainsi que l'encouragement de la promotion de la biodiversité soit intégrés dans le cadre des travaux sur l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Anton Epp relative à la possibilité d'enterrer la ligne à haute tension dans la zone du nouveau complexe scolaire de Bois-Murat ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger demandant plutôt de maximiser la production d'énergie sur les toits du nouveau complexe scolaire de Bois-Murat en installant des panneaux photovoltaïques et d'encourager la biodiversité sur une autre domaine.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours après de la Cours constitutionnelle

Epalinges, le 21 février 2019

LE CONSEIL COMMUNAL